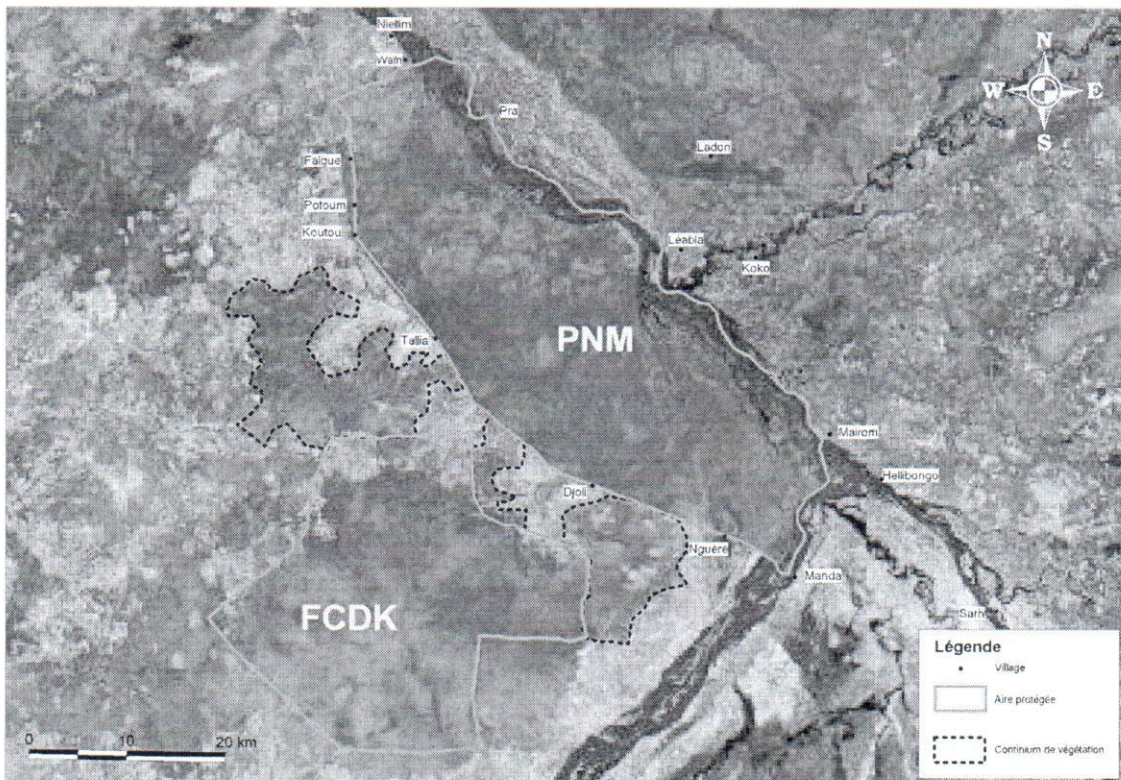


PROJET REHABILITATION DU PARC NATIONAL DE MANDA
Projet №00049202



Rapport Synthèse de la Réunion du Comité Directeur du Projet Réhabilitation du Parc National de Manda le 08 juin 2015 au Centre Don Bosco de Sarh

Sous la direction de Mr Arachid Ahmat, Directeur Général Adjoint du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, représentant le Secrétaire Général dudit Ministère empêché, s'est tenue ce jour 08 Juin 2015 dans les locaux du Centre Don Bosco à Sarh, une réunion du Comité Directeur du Projet Réhabilitation du Parc de Manda .

Au total une trentaine de délégués des différentes parties prenantes du projet ont pris part à cette réunion (cf. liste de présence). Il s'agit notamment du député de la Région du Moyen-Chari, représentant l'Assemblée Nationale, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAE), le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Tchad, le représentant du Point Focal Opérationnel FEM du Tchad, les chefs de service déconcentré, l'Unité de Gestion du Projet et les représentants cantonaux des quatre cantons périphériques du Parc National de Manda (Balimba, Kokaga, Djoli et Niellim).

L'objectif de la réunion est d'examiner les performances du projet et d'évaluer les activités en adéquation avec les résultats attendus du projet en vue de donner des orientations pour sa bonne marche.

A l'ouverture de la réunion, le président de séance a souhaité la bienvenue aux participants et l'ordre du jour ci-dessous a été adopté :

- Examen des recommandations du CDP 2014 ;
- Examen et adoption du rapport annuel 2014 ;
- Examen et adoption du Plan de Travail Annuel 2015 ;
- Divers.

Aussitôt après l'adoption des points inscrits à l'ordre du jour, un présidium a été mis en place pour diriger la séance. Il est composé de:

- Président : Monsieur Arachid Ahmat, représentant du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques ;
- Rapporteurs : Messieurs Abba Mahamat Malloum et **Kadiom Amidou**, respectivement chargé de Relais du projet et Chef de Division des Aires Protégées et de la Conservation de la Biodiversité.

Après la mise en place du bureau, un tour de table a permis aux participants de se présenter.

Abordant le premier point, le coordonnateur du projet M. **Yamtibaye Théophile** a souligné que le projet est entré dans la dernière année de sa phase transitoire de 2012- 2015 inscrit dans le CPAP grâce à la bonne volonté du

PNUD et devient Projet de Réhabilitation du Parc National de Manda avant de présenter l'examen des recommandations issues de la réunion du CDP 2014 qui porte sur :

- La promesse du chef de l'Etat de recruter quarante (40) volontaires issus des quatre cantons limitrophes du PNM, de les former à Doyaba et de les équiper pour sécuriser le PNM ;
- La recherche de financement pour la mise en œuvre du plan de gestion afin de mieux pérenniser les acquis du projet ;
- La situation des équipements et armements pour la surveillance du Parc ;
- Le plaidoyer pour la sécurisation du Parc National de Manda.

Il a été souligné que conformément à la réunion du Comité Directeur de 2014, ces recommandations doivent faire l'objet d'un jet de documents complets à remettre à l'Honorable député de la région, **Ogueye Nargaye**, pour le plaidoyer auprès du Ministre en charge de l'Environnement et si possible au sein de l'Assemblée Nationale.

Prenant la Parole, l'Honorable député **Ogueye Nargaye** a clairement signifié que le plaidoyer a eu lieu auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement et ce, avec tous les membres de l'équipe de plaidoyer mais à ce jour rien n'a été obtenu comme résultat.

Après l'intervention du Coordonnateur et du Député, quelques problèmes récurrents ont été soulevés et partagés par l'ensemble des participants suivis des échanges et suggestions. Il s'agit de :

- *La question de la présence massive et persistante des bœufs dans le parc ;*
- *Le sous équipement des agents chargés de la surveillance du parc;*
- *Le partenariat avec la PARCEC pour le micro-crédit aux cantons riverains du parc en matière de durabilité ;*
- *La question relative à la pérennité des acquis après le projet.*

A ces différentes préoccupations, le président de séance a donné la parole aux participants qui ont fait des commentaires, des observations et des suggestions. Globalement, l'essentiel des échanges a porté sur les actions entreprises par les différentes parties prenantes du projet pour remédier à ces problèmes.

Sur le second point relatif à l'examen et adoption du rapport annuel 2014, le coordonnateur du projet M. **Yantibaye Théophile** a axé son intervention sur les points suivants :

- Les activités prévues par produits réalisées ou non;
- Les activités connexes non planifiées et réalisées en 2014 ;
- Les solutions envisagées et les perspectives ;
- Les potentiels risques que court le projet ainsi que les leçons apprises ;

Après cette présentation, le président de séance a, par la suite, donné la parole aux participants qui ont fait des commentaires, des observations et des suggestions. Tous se sont penchés sur le fond et la forme du document et ont recommandé à l'Unité de Gestion du projet de revoir la forme du document en tenant compte des propositions des participants. A l'unanimité, les participants ont adopté le rapport sous réserve d'intégrer toutes les observations.

Sur le troisième point de l'ordre du jour, le Coordonnateur du projet a soumis le plan de travail 2015 à l'approbation du Comité Directeur. Après quelques questions d'éclaircissement et des contributions pertinentes, le plan de travail 2015 a été adopté, le montant s'élève à 300 000 USD.

Ensuite, quelques soucis récurrents ont fait l'objet de partages et échanges assortis de suggestions. Il s'agit de :

- La question de la présence massive et persistante des bœufs dans le parc. Pour cette préoccupation, il a été relevé que le cas du Parc National de Manda est spécifique car ces bœufs appartiennent aux autorités militaires de la région ;
- Le sous équipement des agents chargés de la surveillance du parc.

A ces sujets, le président de séance a donné la parole aux participants qui ont fait des commentaires, des observations et des suggestions. C'est ainsi que pour ces deux points (présence des bœufs dans le parc et le sous équipement des agents), le Chef de Secteur Sud de la Conservation de la Biodiversité, des Parcs Nationaux et de la Chasse a parlé de ses initiatives pour faire face à ce problème. Il a mis l'accent sur la sensibilisation. Il a même souligné qu'il a fait abattre trois bœufs dans le parc après son communiqué radiodiffusé demandant aux transhumants de quitter le parc. Unanimement, il a été félicité pour ses actes combien courageux et encouragé à œuvrer dans cette direction qui semble être salutaire pour le parc.

De tout ce qui précède, le Comité Directeur du projet a formulé quelques recommandations pour le plaidoyer. Il s'agit de :

- Elargir l'équipe de plaidoyer qui sera conduite par le député de la région à d'autres députés de la région associés au Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, le Directeur de Conservation de la Biodiversité, des Parc Nationaux et de la Chasse, les représentants cantonaux des quatre cantons périphériques du Parc National de Manda (Balimba, Kokaga, Djoli, Niellim) et le coordonnateur du projet entre mai et juin 2015 ;
- Mettre à jour la documentation pour le plaidoyer du PNM pour les organes de presse, en l'occurrence la télévision tchadienne pour diffusion;
- Renforcer le personnel de surveillance du PNM en privilégiant le recrutement des quarante (40) volontaires cantonaux car ceux-ci sont du terroir et connaissent parfaitement le terrain ;
- Initier sous l'égide de la Direction de Conservation de la Biodiversité, des Parcs Nationaux et de la Chasse un protocole avec la Garde nationale et Nomade du Tchad (GNNT) à l'instar de Zakouma pour la lutte anti braconnage ;

Dans la dynamique du plan post- 2015 :

- ✓ Diversifier les sources de financement avec une forte participation financière du gouvernement ;
- ✓ Mettre en œuvre le Plan de Gestion du PNM

En divers

Deux points ont fait l'objet des échanges, à savoir :

- 1- La note conceptuelle qui a été élaborée et portée auprès du point focal opérationnel FEM par le PNUD n'a pas été endossée à ce jour. Il va falloir rappeler cela pour que nous ne puissions pas connaître les mêmes problèmes du passé avec les projets (Mise en réseau des Aires protégées, PANA, Biodiversité Add-ON et ANCR) qui n'ont pas été endossés et le pays a perdu des fonds très importants au niveau du FEM ;
- 2- Le PNM a déjà 50 ans et le Comité Directeur du Projet souhaite vivement que les démarches puissent commencer maintenant pour aboutir à cette festivité à l'instar de ce qui s'est passé en février 2014 à Zakouma. De l'avis des participants, certains souhaitent que l'initiative vienne soit du Ministère de tutelle, et donc mandat a été donné au DGA et son équipe pour préparer une fiche à l'attention de Madame le Ministre, soit des partenaires tels que le PNUD pour suggérer au Gouvernement la nécessité de fêter le cinquantenaire du parc.

Commencé à 9 h, la réunion a pris fin à 16h.

Fait à Sarh, le 10 Juin 2015

Le Rapporteur Général



Kadiom Amidou, Chef de Division des Aires Protégées et de la Conservation de la Biodiversité à la Direction de Conservation de la Biodiversité, des Parcs Nationaux et de la Chasse (DCBPNC).